

# Rappel de 7 points-clés pour plus d'éco-responsabilité lors d'une manifestation publique

En préalable, penser à agir à chacune des étapes : avant, pendant et après la manifestation.



## 1) Responsabiliser les acteurs de la manifestation

Le personnel en interne, les bénévoles, les prestataires, les partenaires, les financeurs, les médias et surtout le public, en rappelant clairement les enjeux :

- Limiter l'impact environnemental,
- Réduire les déchets, les dépenses d'énergie et d'eau.



## 2) Achats, équipements, choix des prestations

- Evaluer la qualité environnementale des offres des prestataires, en s'appuyant sur des labels et des démarches reconnues (NF Environnement, Ecolabel européen, commerce équitable...),
- Privilégier les producteurs locaux et les filières courtes,
- Privilégier les matériaux respectueux de l'environnement, recyclés, réutilisables, recyclables...



## 3) Edition et communication responsables

- Optimiser le nombre et la taille des supports papier,
- Utiliser les supports numériques,
- Intégrer des critères environnementaux (papier recyclé ou certifié PEFC\*) et privilégier les imprimeurs engagés dans une démarche environnementale (ex. label «imprim'vert»).

\*PEFC : issu de forêts gérées durablement



## 4) Transports et déplacements optimisés

- Limiter les déplacements pour les réunions de coordination, privilégier le téléphone et internet,
- Proposer avec les collectivités locales des facilités pour les transports en commun, des navettes, des véhicules propres, des vélos...
- Inciter au covoiturage et à l'utilisation des transports collectifs.



## 5) Prévention et gestion des déchets

Pour le public ou les partenaires, la collecte des déchets représente sans doute la partie la plus visible de l'engagement des organisateurs :

- Disposer sur le site de «points propreté» ou «points-tri», en concertation avec la collectivité compétente en matière de collecte sélective et d'élimination des déchets,
- Appliquer le tri aux stands de restauration et buvettes,
- Privilégier la vaisselle réutilisable, recyclable ou biodégradable et la consigne de gobelets,
- En plein air, installer des cendriers, voir distribuer des cendriers de poches.



## 6) Economies d'énergie et d'eau

- Choisir des équipements performants et économes (éclairage, électroménager...) et veiller à leur bonne utilisation,
- Equiper les différents points d'eau de systèmes anti-gaspillage (aérateurs, mousseurs, chasse d'eau à double capacité...).



## 7) Prévention du bruit :

- Maîtriser l'intensité sonore et l'afficher, pour la préservation de la santé publique et le respect de l'environnement.

**Pour en savoir plus :**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[www.eco-evenement.org](http://www.eco-evenement.org)

et l'outil internet dédié aux organisateurs d'événements (ADERE), mis au point par le «Collectif pour des événements responsables», (composé de l'ADEME, l'ANAé, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, l'association Méduli Nature, l'association Mountain Riders et l'UFOLEP) :

[www.evenementresponsable.fr](http://www.evenementresponsable.fr)



# Vers plus d'«Eco-responsabilité» pour l'organisation des manifestations publiques



**D**es centaines de manifestations sportives, culturelles ou institutionnelles sont organisées chaque année en Languedoc-Roussillon autour de thématiques très variées.

**D**e par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des sites donnés, ces événements génèrent des impacts sur l'environnement :

- production de déchets (souvent mélangés),
- pollutions liées aux transports,
- consommation d'eau et énergie...

**L**es papiers, canettes, emballages et autres déchets, le bruit, la circulation embouteillée, les voitures mal garées... sont autant de nuisances qui sont difficilement supportées par les riverains.

**A** l'heure où les citoyens sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leurs comportements quotidiens, l'ADEME encourage les organisateurs d'événements à aller vers plus d'«éco-responsabilité» dans la réalisation de leur manifestation.

Pour les accompagner :

- Notice Eco-responsabilité, éditée par la Direction Régionale de l'ADEME,
- outils et sites internet, dont :

[www.evenementresponsable.fr](http://www.evenementresponsable.fr)



**ECONOMIES D'ÉNERGIE  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE**

**RÉDUISONS  
VITE NOS DÉCHETS,  
ÇA DÉBORDE.**